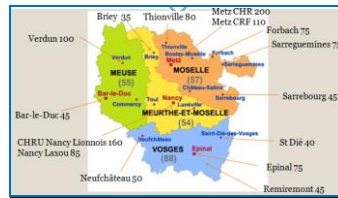




Bassin Universitaire de Reims Champagne - Ardenne



Bassin Universitaire Lorrain



Bassin Universitaire Strasbourg

Modalités d'accès en IFSI Vous êtes candidat en ...

Sélection
2023

Poursuite d'études

Lycée, Université, ...

Bachelier

Formation Professionnelle Continue - FPC

3 années d'exercice professionnel à la forclusion d'inscription
(3 ans de cotisation sociale, sans notion de temps plein)

Bachelier

NON Bachelier

Double inscription possible (2)
Sélection non privilégiée

Frais d'inscription : 60€

PARCOURSUP (1)

Epreuves de sélection en 2 parties (3)

1. **Epreuves écrites** (2 x 30 mn) /20
Calculs simples /10 + rédaction-français /10
2. **Entretien** de 20 mn avec 2 personnes /20
Sur le parcours professionnel, à partir d'un dossier remis à l'inscription (CV, lettre de motivation, diplômes, attestations employeurs)

✎ TOTAL $\geq 20/40$ sans note $< 8/20$

↪ 75% ← part de places en formation sur le total → 25% ↩

Titulaire d'un diplôme de médecin ou maïeuticien en France ou à l'étranger, de formation approfondie en sciences médicales (DFASM délivré par l'université, après 3 ans).

Candidature directe auprès d'un IFSI (ni Parcoursup ni épreuves FPC)

En plus du quota sans modalité prescrite de sélection, coût de formation à charge, dispense d'une partie de la scolarité (formation sur 1 an).

(1) Calendrier PARCOURSUP

20 Décembre 2022 : affichage de l'offre de formation aux candidats

18 janvier au 08 mars 2023 : formulation de vœux par les candidats

01 Juin au 13 juillet 2023 : réponse aux candidats et décision d'entrée en formation

(2) Sur PARCOURSUP, le candidat ne dispose pas de ses notes (1^{ère}, terminale, Bac), de la « fiche Avenir », à la différence des candidats de terminal ou primo-bachelier.

Si la sélection est favorable sur les 2 voies d'accès, le candidat ne retient que l'une des 2 (libère l'autre place).

(3) Quelque soit le(s) métier(s) exercé(s). En fonction des textes en vigueur au 22/11/2021.